

**Arrêté du 10 juin 2016 portant désignation des représentants  
de l'administration et du personnel au sein du comité technique  
des services pénitentiaires d'insertion et de probation**

**NOR : JUSK1615988A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;*

*Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;*

*Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 4 et 5 ;*

*Vu l'arrêté du 23 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;*

*Vu la demande de modification de l'UFAP-UNSa reçue le 15 avril 2016 ;*

*Vu le courrier de démission en date du 6 mai 2015 de M. Laurent LALLART, représentant suppléant de la CGT.*

ARRÊTE

**Article 1**

La composition du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation est fixée comme suit :

**1°) Représentants de l'administration**

- Mme Isabelle GORCE, directrice de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, présidente du comité technique des services pénitentiaires d'insertion et de probation,
- M. Philippe LERAÎTRE, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant,

**2°) Représentants du personnel**

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014 :

***a) En qualité de représentants titulaires :***

**La CGT**

- Mme Sarah SILVA DESCAS
- M. Morgan LABEY
- M. Nicolas PAGES
- M. Yonn ESTIENNE

**Syndicat National de l'ensemble des Personnels de l'administration pénitentiaire SNEPAP-FSU**

- M. Olivier CAQUINEAU
- Mme Thiphaine MAHE

CFDT Fédération Intercro

- Mme Rosé-Marie PELLEGRINO PEREZ

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Fabrice BEGON

*b) En qualité de représentants suppléants*

La CGT

- M. Pierre-Yves LAPRESLE
- Mme Eglantine BOURGOGNON
- M. Pascal MOCHEE
- Mme Emily BOISSEAU-HER

Syndicat National de l'ensemble des Personnels de l'administration pénitentiaire SNEPAP-FSU

- Mme Marion KAISER
- M. Joël SEPULCRE

CFDT Fédération Intercro

- Mme Christine MITTON

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Louisèrè UNEAU

**Article 2**

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juin 2016.

Pour le garde des sceaux, ministre de la  
justice,  
Par délégation,  
La directrice de l'administration pénitentiaire,

**Isabelle GORCE**